



Henri Verdier,
directeur d'Etalab, service
du Premier ministre en
charge de l'ouverture des
données publiques

6 Éditorial

Les données prennent aujourd'hui une place telle dans les entreprises, institutions et administrations qu'un certain nombre de missions de service public doit être repensé. Au sein du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, Etalab coordonne l'action de l'Etat pour ouvrir les données publiques, dans des formats ouverts, facilement exploitables et réutilisables.

L'ouverture des données publiques est importante à plusieurs titres. Elle participe tout d'abord à la construction de la transparence démocratique en donnant ainsi à chaque citoyen les moyens d'agir ou de suivre l'action des institutions. Elle représente également un soutien concret à l'innovation, les données publiques désormais disponibles servant bien souvent de ressource pour développer de nouveaux services et des innovations à valeur ajoutée économique et sociale. Chaque année, plus d'une centaine de PME concourent au prix Dataconnexions organisé par Etalab et présentent de nouvelles applications conçues à partir de la réutilisation des données. Ces données sont une véritable externalité économique. Enfin, l'ouverture des données contribue à améliorer l'efficacité de l'action publique en décloisonnant les informations détenues par les administrations, mais aussi en permettant le croisement des données.

Pour accroître cette ouverture et progresser plus vite, la feuille de route gouvernementale prévoit des débats thématiques. Le premier débat est consacré à l'eau. Il permettra de poursuivre le travail engagé avec le ministère du développement durable, qui est assez avancé sur l'ouverture des données, sans doute grâce à la culture croisée des ingénieurs, des scientifiques et des écologues. En effet, dans l'environnement, l'approche systémique croise des données fines à des échelles emboîtées qui nécessite l'ouverture des données.

Le portail data.gouv.fr est devenu un lieu de partage de près de 13 000 jeux de données à destination principalement du grand public. Les données sur l'eau y sont aujourd'hui disponibles, ainsi que sur le site data.eaufrance.fr qui représente une porte d'entrée pour les professionnels.

6 Actualité

Audit du dispositif d'agrément des laboratoires intervenant dans le domaine de l'eau

Conformément à la demande du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du 23 juillet 2013, le Conseil général de l'environnement et du développement durable a mené un audit du dispositif d'agrément des laboratoires délivré par le ministère dans le domaine de l'eau. La mission a constaté que ce ne sont pas systématiquement des laboratoires agréés qui réalisent ces prestations. Cette anomalie s'explique par quatre raisons essentielles : 1/ il n'existe pas de référentiel d'agrément pour certains paramètres et pour certaines natures d'échantillons (eau douce, eau résiduaire, eau saline, sédiment ou biote) ; 2/ la durée du processus d'agrément, qui peut atteindre deux ans, explique que des laboratoires ayant les capacités requises ne soient pas agréés ; 3/ certaines exigences de performances sont difficiles ou onéreuses à atteindre ; 4/ le coût de l'accréditation et de l'agrément, qui dépasse 7000€ pour les seuls coûts directs liés à l'initiation du processus, dissuade certaines petites structures de les demander, notamment celles spécialisées dans l'hydrobiologie. La mission considère malgré tout que le dispositif d'agrément est à conserver et émet des recommandations pour améliorer sa mise en œuvre.

En savoir plus : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/audit-du-dispositif-d-agrement-des-a1695.html>



© Michel Bramard - Onema

L'ouverture des données avec data.eaufrance.fr



Depuis la loi sur l'eau de 1964 et le décret de 1969, bien avant la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, chacun a la possibilité de consulter les données sur la qualité de l'eau. Aujourd'hui les données s'ouvrent sur data.eaufrance.

Dès 1993 l'État a entrepris de normaliser les échanges de données sur l'eau en se basant sur des formats ouverts, dans une logique d'interopérabilité des différentes bases de données existantes. Il a ensuite favorisé la diffusion sur le Web des données contenues dans ces bases et créé le portail Eaufrance pour organiser l'accès à ces données, présentes sur différents sites web : portails de bassin, sites régionaux, sites thématiques, sites du ministère de l'écologie, etc. L'évaluation de la politique de l'eau menée en 2013 a pourtant conclu que les données sont encore difficiles d'accès. Quelles sont les données disponibles ? Où ? Comment y accéder ? Comment les exploiter ? A quelles données se fier compte-tenu de leur réplique sur plusieurs sites ? Autant de questions qui appellent des réponses.

Des besoins différenciés et des obstacles à l'accès

Les utilisateurs de données sur l'eau ont des besoins différenciés. Certains recherchent des données élaborées, agrégées à une échelle pertinente et mises en perspective. D'autres recherchent des données les plus élémentaires possibles, de manière à pouvoir les traiter eux-mêmes et produire leurs propres interprétations. Dans les deux cas, les utilisateurs ont besoin d'un point d'accès unique simple sans avoir à comprendre l'organisation d'un système d'information et de ses bases de données.

Par ailleurs, certaines données publiques sont peu accessibles, par exemple les données d'usage et de pression sur les milieux (prélèvements, rejets, etc.) ou certaines données relatives à l'action publique (police, redevances, aides, etc.). Les obstacles à leur mise à disposition peuvent être juridiques (secret fiscal ou statistique). Ils peuvent également être liés à une confiance limitée dans la qualité de ses données ou à une défiance envers les utilisateurs, à la charge de travail que représente la mise en forme des données pour leur diffusion, au souhait d'exploiter ses données avant les autres, à la crainte de contentieux, à l'hétérogénéité et à l'absence de format d'échange reconnu, etc.

Une démarche pour répondre à ces besoins et lever ces obstacles

Depuis 2011, l'État s'est engagé, à la suite d'autres pays comme les USA et le Royaume-Uni ou de certaines

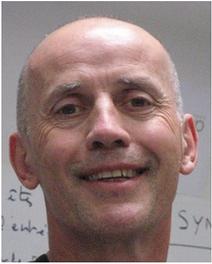
collectivités, comme Rennes et Paris, à « ouvrir » ses données publiques. Le portail data.gouv.fr est alors inauguré pour permettre l'accès à ces données dans des formats numériques exploitables, gratuitement, et sous licence ouverte et pour susciter de nouvelles utilisations des données, par des acteurs publics ou privés.

Le contrat d'objectifs entre l'État et l'Onema, signé en juillet 2013, en fait l'un de ses enjeux stratégiques : « Partager la connaissance pour faciliter la mise en cohérence des différents instruments de la politique de l'eau ». C'est pourquoi l'Onema a été mandaté pour œuvrer à l'ouverture des données sur l'eau et l'assainissement dans le plan d'action français déclinant la Charte signée à Dublin en juin 2013 par les membres du G8. Pour ces données, le comité national de l'eau a adopté un plan d'action en décembre 2013, qui sera mis en œuvre d'ici la fin 2015.

Pour ouvrir les données sur l'eau, le choix a été fait de créer un portail dédié, data.eaufrance.fr, pour une question de meilleure visibilité thématique, à l'image des portails « open data » créés par les collectivités à l'échelle de leur territoire. Un tel portail fonctionne de façon analogue aux portails documentaires, comme documentation.eaufrance.fr, déployé par l'Onema depuis 2009.

Les métadonnées figurant sur data.eaufrance.fr sont ensuite « moissonnées » par le portail data.gouv.fr. Aujourd'hui, quelque 200 jeux de données sont disponibles sur data.eaufrance.fr. Les agences de l'eau, les services de l'État, ainsi que des collectivités et des associations volontaires peuvent désormais y référencer les données sur l'eau qu'ils diffusent déjà, pour qu'elles soient visibles à partir d'un point unique. D'autres données, qui ne sont actuellement pas accessibles, pourront rejoindre le portail au fur et à mesure de leur « ouverture ». Si, pour l'instant, ces données ouvertes sont surtout des données élémentaires, le besoin de disposer de données plus élaborées et plus facilement compréhensibles sera satisfait par d'autres actions qui figurent également dans le plan d'action du Comité national de l'eau.

Parole à



François Bancilhon,
fondateur (CEO) de Data Publica

A Paris, a lieu une fois par mois le Data Tuesday qui réunit toute la communauté des gens qui s'intéressent à l'Open Data, au Big Data, au Data Journalism et à la Dataviz. Fondé par 3 startups dont Data Publica, spécialisée dans le moissonnage et la structuration des données, cet événement est rythmé par de courtes interventions de spécialistes sur différents thèmes liés à l'ouverture des données. A cette occasion, Laurent Coudercy, chef du département des données sur l'eau à l'Onema, a été invité et a présenté la dynamique en cours de l'Open Data dans le domaine de l'eau et l'émergence du portail data.eaufrance.fr. Le ministère de l'environnement, en particulier sur la thématique de l'eau, a en effet été un pionnier dans l'ouverture des données. Le ministère de l'environnement (ou le secteur de l'environnement) affiche une grande transparence et fournit des données gratuites et facilement exploitables. Ces dernières étant très éparpillées pour l'eau, d'importants efforts de référencement ont donc dû être réalisés. En outre, les acteurs privés de ce secteur (Suez Environnement et Veolia notamment) parlent également d'Open Data, mais ne participent que rarement à cette dynamique. Une situation qui risque d'évoluer en raison de l'importance du marché des données.



Catherine Lacaze,
secrétaire générale de l'Agence de l'eau
Seine-Normandie (AESN)

Calculées en fonction des prélèvements d'eau et du flux de polluants rejeté en milieu naturel, les redevances perçues par les agences de l'eau auprès des usagers fournissent des données de pression importantes. Avec l'adoption de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) en 2006, ces redevances sont devenues des taxes fiscales, soumises donc au secret fiscal. Ce dernier empêche ainsi la diffusion de ces données de pression qui pourtant est essentielle dans une logique de transparence. Pour résoudre ce blocage juridique, la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) a introduit dans la loi de finance 2014 un amendement afin de lever le secret fiscal sur les données de calcul des redevances. Dans ce cadre, un groupe de travail constitué de l'AESN, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Onema, représenté par Laurent Coudercy, s'est mis en place pour élaborer un décret d'application. La validation prochaine de ce décret est attendue pour qu'une communication de ces données la plus large possible puisse enfin être réalisée.

Donnée ouverte (« open data ») : donnée publiée de manière à garantir son libre accès et la possibilité de sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière.

Donnée publique : donnée produite ou reçue dans le cadre d'une mission de service public.

Ouverture des données : démarche qui vise la transparence de l'action publique, l'amélioration du fonctionnement de l'État grâce au décloisonnement de ses données, et qui constitue un levier de développement économique par l'innovation en facilitant le développement de services à valeur ajoutée.

Portail « open data » : site web permettant d'une part aux producteurs de données de diffuser des jeux de données en renseignant des « fiches de métadonnées » qui décrivent leur auteur, leur nature, leur date de mise à jour, leur périmètre, etc. ; d'autre part, aux utilisateurs, de rechercher des données en interrogeant ces métadonnées, puis de télécharger ces jeux de données.

Quoi de neuf ?

Page d'accueil Eaufrance

La page d'accueil du portail Eaufrance, mise en ligne mi-avril, a été réorganisée. Des évolutions graphiques et ergonomiques ont permis de moderniser l'interface et d'améliorer l'accès aux données avec notamment la création d'un accès au site data.eaufrance.fr. Les rubriques principales ont été modifiées pour mieux expliquer ce qu'est Eaufrance et davantage mettre en avant les données et les publications issues du SIE. Cette réorganisation de la page d'accueil n'est qu'une étape transitoire dans le projet de refonte globale du portail. De nouveaux outils seront accessibles progressivement aux internautes : visualisation cartographique d'indicateurs à une échelle nationale, accès aux données près de chez vous, etc...



Glossaire multilingue

Le développement de la fonctionnalité multilingue du site www.glossaire.eaufrance.fr a été réalisé pour l'anglais et l'espagnol. Les contenus ont été traduits. La recette est en cours. Les plug-in permettant aux partenaires d'intégrer le glossaire sur leur site seront développés au cours de l'été.

Deux nouvelles plaquettes de présentation des sites eaufrance

Rechercher et accéder aux données sur l'eau et les milieux aquatiques dans les bassins hydrographiques

Les portails d'accès aux données sur l'eau des bassins hydrographiques, appelés portails de bassin, ont pour objectif la diffusion des informations sur l'eau et les milieux aquatiques spécifiques aux douze bassins hydrographiques français. Ces portails forment un réseau de connaissances et servent également de support à la diffusion de données thématiques.
<http://www.eaufrance.fr/donnees/les-donnees-dans-les-bassins>

Accéder, rechercher et visualiser les données sur les eaux souterraines

Le portail ADES met à disposition les données sur la qualité de l'eau et les niveaux d'eau des eaux souterraines. Guichet unique d'accès à ces données, il constitue un outil pour suivre l'état des ressources en eaux souterraines et améliorer leur connaissance afin de répondre aux enjeux locaux, nationaux et européens.

<http://www.ades.eaufrance.fr/>

• **Contact :** anne.lancon@onema.fr



RENDEZ-VOUS AVEC LES DOM



© E. Céciliot - Onema

La bioindication compatible avec la DCE pour les départements ultra-marins

Les 20 et 21 mars derniers quelque 100 professionnels scientifiques et gestionnaires se sont réunis à Paris pour dresser le bilan des actions de développement des outils de bioindication pour la DCE dans les départements ultra-marins. En effet, au cours du 1^{er} cycle de la DCE un certain nombre d'outils adaptés aux conditions ultra-marines ont été développés, en particulier en ce qui concerne les cours d'eau. Depuis 2008, une vingtaine d'organismes ont mené les recherches nécessaires, dont 80% sont co-financés par l'Onema. Aujourd'hui, une dizaine d'indicateurs sont effectifs et pourront être pris en compte réglementairement pour la surveillance de l'état écologique des eaux au cours du 2^e cycle de la DCE.

• **Contact :** olivier.monnier@onema.fr

6 Rendez-vous avec les projets du SIE

Le programme de valorisation

- Les ventes de produits phytosanitaires entre 2008 et 2011 (collaboration Onema/OIEau) : <http://www.eaufrance.fr/ressources/documents/fiche-technique-eaufrance-les>
- La campagne exceptionnelle d'analyse de substances présentes dans les eaux souterraines en métropole en 2011 (collaboration Onema/BRGM) : <http://www.eaufrance.fr/ressources/documents/etude-eaufrance-campagne>

Un plan d'action d'accès aux données adopté par le CNE

Le 18 décembre 2013, le Comité national de l'eau a adopté le plan d'action pour l'accès aux données sur l'eau, qui a pour objectif de «faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen à des données sur l'eau facilement compréhensibles». Ce plan d'action vient en application de la feuille de route issue de la conférence environnementale 2013 pour la transition écologique et du plan d'action pour l'ouverture des données adopté par le gouvernement en application de la charte du G8 (sur le volet environnement - eau).

Il comporte neuf actions qui seront mises en œuvre en 2014-2015. Il s'agira notamment de déployer la plateforme data.eaufrance.fr d'ouverture des données sur l'eau, de mettre à disposition des indicateurs faciles d'accès et compréhensibles par le citoyen, de poursuivre le partage et l'ouverture des données en stimulant un débat pluraliste, de renforcer le système de gestion de la qualité du système d'information sur l'eau (SIE) et de refondre la page d'accueil du portail Eaufrance.
<http://www.reseau.eaufrance.fr/ressource/plan-actions-pour-acces-aux-donnees>



© C. Piquier - Onema

La vie du réseau

A l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, **Anne-Paule Duboulet** a quitté ses fonctions, elle est remplacée par **Nathalie Moulard**.